

20
24

Place du marché

Manuel de
l'exposant

Table des matières

Règlements et informations pour les producteurs et agents de spectacles	3
Horaires	4
Programme <i>Montre ton badge</i>	5
Un RIDEAU écoresponsable	5
Services	6
Électricité, nettoyage, manutention et entreposage	6
Procédure de sortie lors du démontage	8
Internet, équipement audiovisuel et équipement informatique	9
Billetterie	9
Spécifications techniques	10
Informations techniques du stand	10
Affichage et décoration des stands	11
Obligations	11
Restrictions	12
Annexes	14
Étiquette pour expédition directement au Centre des congrès de Québec	15
Accès au Centre des congrès de Québec et aux débarcadères	16
Bon de commande Tessier*	17

Règlements et informations pour les producteurs et agents de spectacles

Place du marché

Entrée principale

Centre des congrès de Québec
900, avenue Honoré-Mercier, Québec

Stationnements

Vous pouvez obtenir un coupon de réduction, sans frais, à l'accueil de l'événement RIDEAU 2024 vous donnant droit à un tarif préférentiel. Ce timbre garantit un tarif fixe de 15 \$ par 24 heures de stationnement à Place Québec.

Débarcadère pour livraison de matériel

875, rue St-Joachim, G1R 5V4 (voir la carte en annexe 1)
Toutes les livraisons et collectes de matériel doivent s'effectuer par le débarcadère.

Salle de la Place du marché

Salle 2000 A-B-C-D

La consommation, à la Place du marché, d'alcool ou de nourriture provenant de l'extérieur du Centre des congrès est strictement interdite en tout temps.

À noter qu'un comptoir proposant un choix de repas express sera disponible dans le Hall 2000, près de l'accueil de la Place du marché durant les heures d'ouverture (aux frais de l'exposant).

Horaires

Montage

*Il est interdit d'accéder à votre stand en dehors des heures d'activités d'opération.

Mardi 13 février 2024 de 8 h à 10 h 30

Vous devez impérativement assurer une présence à votre stand pendant les heures d'ouverture de la Place du marché. Le cas échéant, votre inscription pourrait ne pas être renouvelée l'an prochain.

Heures d'opération*

Mardi 13 février de 13 h à 17 h

Mercredi 14 février de 13 h à 17 h

Jeudi 15 février de 13 h à 16 h

Démontage

Jeudi 15 février de 16 h à 17 h

Par respect pour les visiteurs, l'exposant n'est pas autorisé à démonter son stand ou à en retirer le contenu avant la fermeture officielle de l'exposition.

Programme *Montre ton badge*



Rabais exclusif chez les restaurateurs du quartier

Des offres exclusives pour tous les participants et exposants! Présentez votre badge et profitez de rabais alléchants dans les restaurants les plus courus de la ville de Québec. Le programme *Montre ton badge* du Centre des congrès de Québec propose aux visiteurs des offres et rabais exclusifs dans une panoplie de commerces partenaires.

[Découvrez toutes les offres!](#)

Un RIDEAU écoresponsable

RIDEAU poursuit avec enthousiasme le déploiement de son plan écoresponsable.

Nous comptons sur votre engagement pour réduire l’empreinte écologique de l’événement en limitant la production de matériaux non réutilisables, en imprimant sur du papier et carton certifié, en facilitant la gestion des matières résiduelles offerte gratuitement par le Centre des congrès de Québec. Merci d’éviter la distribution de documents promotionnels papier et d’apporter votre bouteille d’eau et des thermos à café/thé réutilisables. Des stations d’eau seront à votre disposition.



[Consultez le guide Éco-participant](#)

[Consultez notre plan de développement durable](#)

RIDEAU, en partenariat avec le Conseil québécois des événements écoresponsables, attribuera le prix du kiosque le plus écoresponsable de la Place du marché. Un rabais de 50 % sur l’inscription à RIDEAU 2025 sera offert au kiosque gagnant. [En savoir plus](#)



Bonnes pratiques

Le Centre des congrès de Québec souhaite faire de votre expérience en tant qu'exposant un succès. Consultez les Bonnes pratiques sur le site Internet.

Services

Électricité, nettoyage, manutention et entreposage

Vous pouvez commander électricité, nettoyage de stand, manutention et entreposage durant l'événement.

Pour commander des services pour son stand, l'exposant doit :

1. Se rendre directement à la page Bons de commande du site Internet du Centre des congrès de Québec.
2. Sélectionner l'événement dans le cadre duquel il expose.
3. Suivre les étapes; tout se fait en ligne!

Services aux exposants

418 649-7711, poste 4066 ou 1 888 679-4000

services@convention.qc.ca

Veillez noter qu'il n'est pas permis de partager les services commandés entre stands voisins, par exemple l'électricité. Advenant le non-respect de ce règlement, des frais supplémentaires seront chargés par le CCQ aux utilisateurs.

Veillez noter que le Centre offre un rabais de 20% aux exposants qui commandent leurs services avant la date butoir du vendredi 26 janvier 2024 avant 16 h 30.

- Sur place, un comptoir de services permettra de répondre aux demandes de dernière minute ; les services seront alors au prix régulier. Il est possible que certains services ne puissent être rendus.
- Des frais d'entreposage pré-événement seront assujettis au matériel livré avant le lundi 12 février 2024.
- Tout matériel livré au Centre des congrès de Québec par messagerie ou par transporteur sera acheminé au stand et sera sujet à des frais de manutention et d'entreposage. Ces frais seront payables sur place par le producteur ou l'agent de spectacles (*voir la présentation des étiquettes pour l'adressage conforme à la fin du document*).

- L'entreposage des boîtes vides et du matériel non utilisé pendant l'événement est obligatoire et doit être confirmé par chaque exposant en complétant le bon de commande Manutention et entreposage, ou auprès du comptoir de service lors du montage de l'exposition. La tarification comprend l'étiquetage des effets et l'espace d'entreposage. Des frais de manutention s'appliquent pour le déplacement de caisses ou boîtes vides de la salle d'exposition vers la zone d'entreposage et leur retour vers la salle d'exposition, à la fin de l'événement.
- Tout exposant qui arrive au débarcadère avec son matériel peut, s'il le désire, le manutentionner lui-même avec un chariot qui sera mis à sa disposition par le Centre des congrès.
- Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.
- Pour des raisons de sécurité, les exposants ne sont pas autorisés à circuler dans la zone d'entreposage. Ce sont les employés du Centre des congrès qui doivent y apporter les boîtes vides.
- **En vertu du règlement du Service des incendies de la Ville de Québec, aucune boîte ni caisse de transport vides ne seront tolérées aux abords ou à l'intérieur du stand.**
- Information importante : à la fin des heures prévues pour le démontage de l'exposition, tout matériel non récupéré par le transporteur ou le service de messagerie de l'exposant sera automatiquement pris en charge par un des transporteurs officiels du Centre des congrès de Québec, et **tous les frais seront facturés à l'exposant**. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le document « Procédure de sortie à la fermeture de l'exposition » qui sera distribué dans tous les stands le dernier jour de l'exposition.

Procédure de sortie lors du démontage

L'exposant qui manutentionne lui-même son matériel au démontage et utilise son propre véhicule doit :

1. Attendre que le personnel du Centre achemine ses contenants vides à son stand, dès que les tapis d'allée auront été retirés par le fournisseur des services d'exposition.
2. Emballer son matériel.
3. Acheminer son matériel complet (et non une partie seulement) au débarcadère à l'aide d'un chariot manuel ou demander l'assistance d'un manutentionnaire ou d'un opérateur du chariot élévateur du Centre.
4. Signifier au chef de quai, qui lui remettra un coupon, que son matériel complet est prêt à être chargé.
5. Laisser son matériel sur le quai et aller récupérer son véhicule.
6. Faire la file à l'entrée du débarcadère et présenter son coupon au préposé au trafic, qui lui assignera une porte à l'intérieur du débarcadère dès qu'elle sera libre.
7. Stationner son véhicule et procéder rapidement au chargement de son véhicule.

Retour du matériel d'exposition

Le retour du matériel ne s'effectue pas automatiquement. C'est un processus qui gagne à être planifié par l'exposant.

Si l'exposant ne transige pas avec le transporteur officiel de l'événement pour le retour de son matériel et choisit de retenir les services de son propre transporteur, il doit obligatoirement :

1. Appeler son transporteur à l'avance et demander la cueillette le jour même **avant la fin de la période de démontage**.
2. Apposer son connaissance électronique sur tous les colis ou remplir manuellement son connaissance en trois copies en prenant soin d'indiquer son numéro de compte et de le déposer sur ses colis. N.B. Le Centre n'offre pas les connaissances des différents transporteurs; voir le transporteur et courtier en douane officiel de l'événement sur place au besoin.
3. Identifier tous les colis (ex. : 1 de 2, 2 de 2) en spécifiant l'adresse d'expédition, son numéro de cellulaire et son numéro de stand.
4. Aviser le chef de quai que les colis sont prêts à être ramassés par son transporteur et lui remettre une copie de son connaissance dûment rempli.

Important!

- Le personnel du Centre n'est pas autorisé à appeler le transporteur au nom de l'exposant.
- Pour toute expédition à l'extérieur du Canada, une facture commerciale en trois copies, produite par l'exposant, doit être jointe au connaissance. À défaut de joindre ce document, la cueillette sera refusée par le transporteur.

Internet, équipement audiovisuel et équipement informatique

Le Centre des Congrès de Québec vous offre un accès sans-fil gratuit avec données illimitées pour votre emplacement, et ce pour toute la durée de votre événement.



Vitesse individuelle jusqu'à 15 Mbp/s
Transfert de données illimitées

Pour toute autre demande particulière (internet filaire ou autre) :
Le fournisseur exclusif au Centre pour tous les services internet est Encore
Technologies d'événement / Audiovisuel
exposants-CCQ-ca@encoreglobal.com

Encore offre également un service de location d'équipements informatiques ou audiovisuels à titre de fournisseur officiel du Centre des congrès de Québec.

Audiovisuel

Vous pouvez apporter votre matériel audiovisuel* ou le louer. Sachez aussi que vous êtes responsable des assurances pour votre matériel. De plus, pour faciliter la cohabitation, le port d'écouteurs est obligatoire en tout temps pour tous types d'appareils. À la suite d'un deuxième avertissement, nous nous verrons dans l'obligation d'interrompre vos activités à la Place du marché.

Matériel audiovisuel accepté :

- Cellulaire
- Portable
- Téléviseur
- Mini-chaîne stéréo
- Lecteur de disques compacts
- Lecteur DVD

*N'oubliez pas de commander votre alimentation électrique (non partageable entre stands).

Billetterie



EXCLUSIVITÉ BILLETTERIE : Le Groupe Icube détient l'exclusivité de billetterie à RIDEAU.

Aucune autre entreprise commercialisant de près ou de loin un logiciel de billetterie ne pourra afficher, annoncer ou publiciser de quelque manière que ce soit dans n'importe lequel des événements organisés par RIDEAU, dont la Place du marché, son dit service de billetterie.

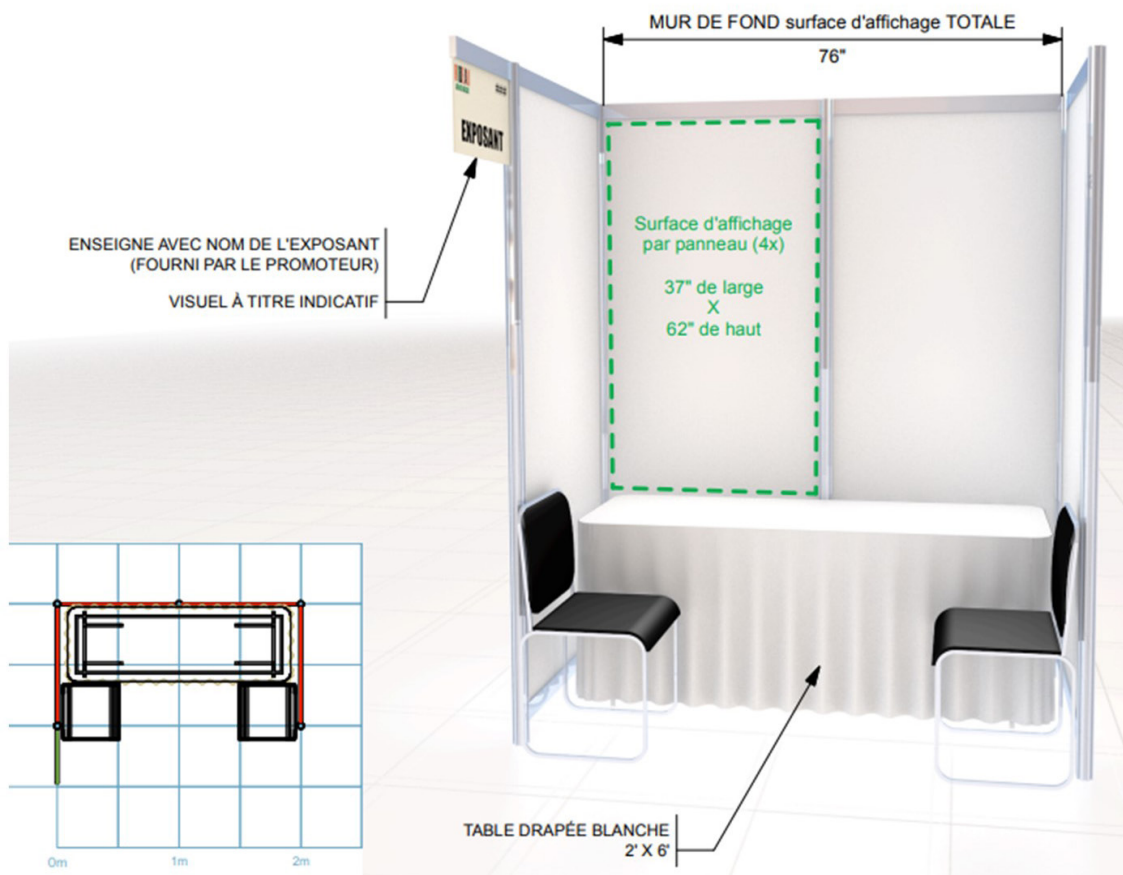
En cas de non-respect, RIDEAU aura l'obligation de faire retirer l'annonce.

Spécifications techniques

Informations techniques du stand

- Chaque kiosque est fabriqué de 4 panneaux identiques.
- Dimensions de la surface affichable : 37'' de large par 62'' de haut.
- Dimensions de la table : 24 pouces de profondeur par 6 pieds de largeur et 30 pouces de hauteur. Comme le montre le dessin, les panneaux sont conçus pour faire le tour de la table. Il est impossible de déplacer la table.

Plan d'un stand



Les stands ne sont pas modifiables ; le standard est le même pour tout le monde. En ce sens, il est impossible d'improviser un stand, d'ajouter de l'éclairage personnalisé ou tout autre dispositif (enrouleur, mobiliers personnels, etc.)

Affichage et décoration des stands

Tous les représentants devront restreindre l'affichage à la dimension des panneaux (aucun affichage n'est permis sur les panneaux face extérieure au stand) et respecter les dimensions énoncées ci-dessus. Le personnel de RIDEAU vous demandera d'enlever tout le matériel qui excédera ces panneaux. Les panneaux de votre stand sont faits de fibrex blanc (surface rigide).

NOUVEAUTÉ 2024

Il est possible de commander vos impressions directement chez Tessier en remplissant le bon de commande en annexe. (Page 17)

Si vous souhaitez utiliser votre propre adhésif, veuillez vous assurer qu'il se retire facilement et ne laisse aucune trace. Vous serez responsable d'enlever vos affiches à la fermeture de l'événement. En cas de bris ou endommagement des panneaux causés par les affiches des exposants, des frais pourraient être encourus.

RIDEAU invite vivement ses exposants à privilégier les impressions de matériaux réutilisables. L'impression et la distribution de flyers ne sont pas encouragées. Priorisez la communication électronique et l'impression recto verso si nécessaire, sur papier certifié. Nous comptons sur votre collaboration pour participer à RIDEAU de manière écoresponsable.

Les obligations et restrictions suivantes s'appliquent aux producteurs et agents de spectacles et à la main-d'œuvre utilisée pendant le montage et le démontage à la Place du marché.

OBLIGATIONS

Assurances

Vous devez posséder vos propres assurances «responsabilité». Le Centre des congrès ou RIDEAU n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Recyclage et collecte des matières résiduelles

Les producteurs et agents de spectacles doivent utiliser les nombreux équipements mis à leur disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage / démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus.

RESTRICTIONS

Aires communes

Les producteurs et agents de spectacles ne doivent en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, escaliers mécaniques, foyers, hall, moniteurs de signalisation, écrans au plasma, issues de secours de l'immeuble ou autres salles du Centre.

Ballons et confettis

L'usage des ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur de RIDEAU. Des frais vous seront imputés pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.

Consommation d'alcool lors du montage et du démontage

Afin de diminuer les risques d'accident, et à moins d'une entente particulière avec le Centre des congrès, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.

Incendie

Vous devez vous conformer aux règles de prévention des incendies. Pour consulter les « Mesures de sécurité et prévention des incendies », vous pouvez aller sur le site www.convention.gc.ca /onglet Planificateurs / Guide du client.

Prendre note qu'aucune boîte de carton ou caisson de stand portatif ne sera toléré à l'intérieur ni à l'arrière des kiosques. L'entreposage est obligatoire (manutention en sus). Pour des raisons de sécurité, les exposants ne sont pas autorisés à effectuer leur entreposage eux-mêmes.

Limites sonores

Si le fonctionnement d'équipements ou d'appareils produit un bruit ou des odeurs qui dérangent les producteurs et agents de spectacles ou les invités, il sera nécessaire d'en cesser le fonctionnement. Nous imposons le port d'écouteurs. Le Centre ou RIDEAU sont les seuls juges en la matière.

Sécurité

Le Centre assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de 24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués. Il est préférable de ne laisser aucun objet de valeur sur les lieux.

RESTRICTIONS (suite)

Services alimentaires

Le concessionnaire Capital HRS possède l'exclusivité de vente et de distribution de nourriture et de boisson à l'intérieur du Centre. Aucune nourriture ou boisson ne peut être distribuée, vendue ou donnée sans l'autorisation écrite de la direction de Capital HRS.

Tabac

Le Centre des congrès de Québec offre un environnement sans fumée. Depuis le 31 mai 2006, selon les dispositions de la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre et dans les débarcadères, sans aucune exception.

Enfants

Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants au débarcadère et dans la salle d'exposition n'est pas recommandée pendant les périodes de montage et de démontage.

Annexes

Étiquette pour expédition directement au Centre des congrès de Québec

Nom de l'expéditeur

Adresse

Téléphone

Nombre de boîtes

Transporteur

Compagnie exposante : _____

Attention de : RIDEAU 2024

Numéro de stand : _____

Centre des congrès de Québec

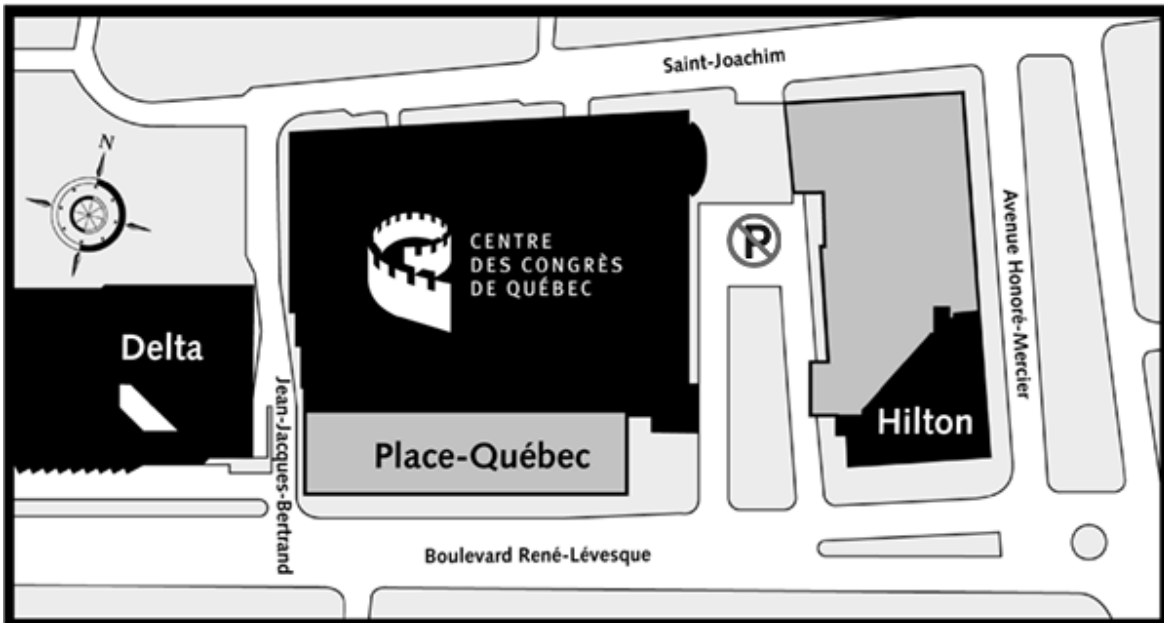
Débarcadère niveau 1

875, rue Saint-Joachim

Québec (Québec)

G1R 5V4

Accès au Centre des congrès de Québec et aux débarcadères



NOUVEAUTÉ 2024

Il est possible de commander vos impressions directement chez **Tessier** en remplissant le bon de commande en annexe. Vous devez le faire parvenir à l'attention de Marylie Boyer marylie@brunotessier.com
Pour toute demande ou information supplémentaire concernant ce service, appelez au **418-524-1888**.

Voir le bon de commande à la page suivante.

PLACE DU MARCHÉ RIDEAU 2024
CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC 4
ET 5 OCTOBRE 2023

DATE BUTOIR / DEADLINE DATE

A : Commande à l'avance / Advance order 13 JANVIER 2024.


B : Prix réguliers après cette date / Regular prices after this date

Tél.: 418-524-1888 - 1-800-760-9488 - Téléc./Fax: 418-524-0006

www.brunotessier.com

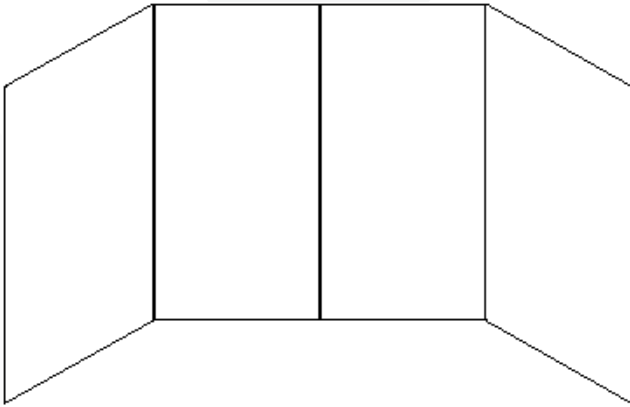
Date/Date :	Votre No. commande / Your P.O. :	Représentant TSE / TESS representative: MARYLIE BOYER	
Compagnie / Company :		Votre nom / Your name :	
Adresse / Address :		Ville / City :	Province / State : Code postal / Postal code :
Téléphone / Phone number :		Personne ressource sur le site de l'évènement / Contact on showsite :	Cellulaire / Mobile :
No. de stand / Booth number :	Courriel / Email :		

LISTE DE PRIX POUR IMPRESSION / PRICE LIST FOR PRINTING

Qté / Qty	Description	A	B	Total
		\$ Escomptés / Advance \$	\$ Régulier / Regular \$	
	 Impression d'un panneau demi panneau 1m x 8' <i>Print of a half panel 1m x 8'</i> Taille du fichier / File size: 960mm x 1565mm	285\$	371\$	

S.V.P. Indiquez l'endroit où vous désirez votre (vos) panneau(x) avec un «X» sur le panneau de votre choix

PLEASE Show us where you want your panel(s) with an «X» on the panel(s) of your choice



Veillez faire parvenir vos fichiers à marylie@brunotessier.com selon les normes suivantes :

Les fichiers doivent nous parvenir en .AI, .PDF, .PSD ou .EPS (100dpi - taille réel) / Files must be received in .AI, .PDF, .PSD or .EPS (100dpi - full size) Le texte doit être converti en lignes et les images incluses dans le fichier / Text must be outlined and images included in the file

Travail additionnel d'infographie si nécessaire : 71,50\$/heure / Additional artwork if necessary : 71,50\$/hour

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER + 35,00\$
OPENING FILE FEES

Carte de crédit / Credit Card : <input type="checkbox"/>	Date d'expiration / Expiry date : _____ / Mois / Month Année / Years	No. de facture / Invoice number :	NE PAS ÉCRIRE / DO NOT WRITE	SOUS TOTAL / SUB TOTAL	\$
Numéro de carte / Card number :		Code de vérification / V-Code:		T.P.S. / G.S.T. (5%)	\$
Signature / Signature :				T.V.Q. / Q.S.T. (9,75%)	\$
				TOTAL	\$

No. T.P.S.: 14112 2747 RT0001, No. T.V.Q.: 101 864 2235 TQ0001

INDEMNITÉ D'ANNULATION : Après le début du montage de salon, toute annulation sera facturée à 50% du coût original et à 100% après la livraison
CANCELLATION CLAUSE : Items cancelled after the start of move-in will be charged at 50% of the original price and at 100% after the installation

PAIEMENT À L'AVANCE REQUIS / ADVANCE PAYMENT REQUIRED

220, rue Lee, Québec, QC., Canada, G1K 2K6 info@brunotessier.com

Septembre 2023